

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 01429

Numéro SIREN : 344 867 809

Nom ou dénomination : SOCIETE DE PARTICIPATIONS LYONNAISES INDUSTRIELLES ET
COMMERCIALES

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2020 sous le numéro de dépôt A2020/021862

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

A2020/021862

Dénomination : SOCIETE DE PARTICIPATIONS
LYONNAISES INDUSTRIELLES ET
COMMERCIALES

Adresse : 175 rue Jacquard ZONE INDUSTRIELLE LYON NORD
69730 Genay -FRANCE-

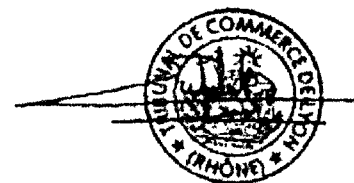
n° de gestion : 1988B01429

n° d'identification : 344 867 809

n° de dépôt : A2020/021862

Date du dépôt : 22/07/2020

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire du 06/03/2019



5490897

SPLIC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 41 054,51 €
175, rue Jacquard

GENAY (Rhône)

344.867.809 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 06 MARS 2019
(Exercice clos au 31/12/2018)

L'an deux mille dix neuf,

Le Mercredi 06 Mars,

A 12 heures 00,

Les associés de la société par actions simplifiée SPLIC, au capital de 41 054,51 €, divisé en 2.693 actions de 15,245 € chacune, dont le siège social est à GENAY (Rhône) 175, rue Jacquard se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du président selon lettre de convocation adressée le 15 février 2019 par lettre simple à chaque associé et par lettre recommandée pour les co-commissaires aux comptes.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chaque associé présent ou représenté par un mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick PFAIFER, Président,

Monsieur Rodolphe PFAIFER agissant tant à titre personnel qu'à ses qualités de mandataire de l'indivision Jeanne PFAIFER, et Monsieur Valentin PFAIFER sont désignés en qualité de scrutateurs.

Monsieur Jean Christophe MAZARD est désigné comme secrétaire.

La société IN EXTENSO AUDIT et la société COGEPARC, co-commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoquées, sont présentes.

Assiste également M Vincent QUINCY.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, recense parmi les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, un total de 2 692 actions sur les 2.693 actions ayant le droit de vote, l'assemblée régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés, et la liste des associés,
- l'inventaire, les comptes annuels et les comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2018,
- le rapport de gestion établi par le président,
- les rapports des co-commissaires aux Comptes,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

RP

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et aux Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-
- Renouvellement du mandat de In Extenso Commissaire aux Comptes Titulaire, et de Jacques BOURBON Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

Le président présente et commente les comptes annuels puis les comptes consolidés de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée des rapports établis par le président sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, puis des rapports sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés des co-commissaires aux comptes, et du rapport spécial des co-commissaires aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat de la société IN EXTENSO AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, est venu à échéance, décide de nommer en remplacement la société IN EXTENSO RHONE ALPES sise à Charbonnières Les Bains, 24 Chemin des Verrières, pour une durée de six exercices expirant lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue au cours de l'année 2025 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution **est adoptée** à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat de Monsieur Jacques BOURBON, commissaire aux comptes suppléant, est venu à échéance, décide de ne pas renouveler son mandat conformément aux dispositions de l'article 140 de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016, dans la mesure où le Commissaire aux Comptes titulaire n'est pas une société unipersonnelle. Il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution **est adoptée** à l'unanimité.

RP

DOUZIEME RESOLUTION

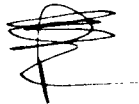
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de réaliser toutes formalités où besoin sera.

Cette résolution **est adoptée** à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.